



# FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/6

## MXC Pro concentré [EU]

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MXC Pro concentré [EU]

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations\* sur sites industriels;

Description Matière première pour fonderie .

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph  
Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570  
Maumee, Ohio 43537 USA  
Web www.ransom-randolph.com  
Téléphone +1 (419) 865-9497  
Télécopie +1 (419) 865-9997  
Email SDS@ransom-randolph.com  
Adresse e-mail de la personne compétente dyouel@ransom-randolph.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 02.66101029  
Société Centro antiveneni Niguarda di Milano  
Centro antiveneni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008 Skin Sens. 1: H317;

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de prudence:  
Prévention

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

## MXC Pro concentrate [EU]

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Conseil de prudence: Intervention</b>	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ . P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
<b>Conseil de prudence: Élimination</b>	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur

## Informations supplémentaires

Sans objet. Une évaluation PBT et vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
2,2',2"- (Hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl) )triethanol	613-114-00-6	4719-04-4	225-208-0		0.5 - 1%	Acute Tox. 4: H302; Skin Sens. 1: H317;
Ammonia solution	007-001-01-2	1336-21-6	215-647-6		0 - 0.5%	Skin Corr. 1B: H314; Aquatic Acute 1: H400;

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Rincer immédiatement à grande eau.
<b>Ingestion</b>	Boire 1 à 2 verres d'eau. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Inhalation</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

## MXC Pro concentrate [EU]

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection approprié.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans un récipient approprié et étiqueté.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Se reporter à la section pour de plus amples informations.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Ne PAS laisser geler. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Matiere premiere pour fonderie .

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

**8.1.1. Valeurs limites d'exposition**

Ethanolamine	VME ppm: 3	VME mgm3: 8
	VLE ppm: -	VLE mgm3: -
	Observations: -	TMP No: 49, 49 bis
	FT No: 146	

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Tablier (en plastique ou en caoutchouc).

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes de protection réglementaires.

**Protection de la peau - Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

**Protection respiratoire**

Équipement respiratoire adapté.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

## MXC Pro concentrate [EU]

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Pâte
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Légère
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	8 - 10
Point de fusion	Sans objet.
Point de congélation	≈ 0 °C
Point d'ébullition	≈ 100 °C
Point d'éclair	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	1 - 1.2 (H <sub>2</sub> O = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	Sans objet.
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés comburantes	Sans objet.
Solubilité	Miscible dans l'eau

## 9.2. Autres informations

Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Conductivité	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

	Sans objet.
--	-------------

## 10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun danger important.
--	-------------------------

## 10.4. Conditions à éviter

	Éclairage naturel direct. Ne PAS laisser geler.
--	---

## 10.5. Matières incompatibles

	Chlorure de sodium.
--	---------------------

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

	Aucun.
--	--------

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune donnée disponible sur ce produit.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## MXC Pro concentrate [EU]

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

mutagénicité sur les cellules germinales	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
cancérogénicité	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
danger par aspiration	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition répétée ou prolongée	Peut provoquer une irritation de la peau.

## 11.1.4. Informations toxicologiques

	donnée non disponible
--	-----------------------

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

	donnée non disponible
--	-----------------------

## 12.2. Persistance et dégradabilité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Ne s'accumule pas biologiquement.
--	-----------------------------------

## 12.4. Mobilité dans le sol

	indéterminé.
--	--------------

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	Sans objet.
--	-------------

## 12.6. Autres effets néfastes

	Sans objet.
--	-------------

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

	Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
--	--

## Méthodes d'élimination

	Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.
--	--

## Élimination du conditionnement

	Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.
--	---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

## MXC Pro concentrate [EU]

Révision 2

Date de révision 2021-04-13

## 14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## Informations supplémentaires

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	<p>RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p> <p>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p>
------------	--

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible sur ce produit.

## SECTION 16: Autres informations

## Autres informations

Révision	Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 2 - 2.2. Éléments d'étiquetage. 11 - Cancérogénicité. 12 - 12.1. Toxicité. 15 - Règlements.
Texte des mentions de danger présentées en Section 3	Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

## Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.